

Discours du Président François Hollande lors de la 3^{ème} Conférence environnementale 27 novembre 2014

Pour réussir la transition il convient d'engager une mutation : mutation énergétique, mutation économique, mutation industrielle, mutation écologique. Mais pour réussir, il convient aussi d'être exigeant sur le plan de la démocratie. Je veux revenir d'emblée sur le drame de Sivens. Le décès d'un jeune homme de 21 ans, militant de la cause environnementale, dans le cadre d'une manifestation, est un drame pour sa famille, est un drame pour la Nation. J'ai promis avec le Premier Ministre que toute la vérité serait faite pour connaître les circonstances de cette tragédie : la justice est saisie, les enquêtes ont été diligentées et tout sera connu pour que toutes les conclusions puissent être tirées.

Sur le fond, le projet de barrage est à nouveau soumis à la discussion. Je rappelle que c'est un projet local, que l'Etat n'y a aucune responsabilité. Mais pour autant, la ministre et le Premier ministre ont voulu qu'il y ait des experts qui puissent être mis au service des élus.

Ce projet de barrage, il a ses partisans, il a ses détracteurs et à un moment il va falloir choisir. Mais pour choisir, nous devons là aussi être conscients des limites qui existent aujourd'hui dans le débat démocratique. Comment se fait-il qu'un projet d'aménagement qui peut être porté par des responsables politiques, c'est toujours le cas, soucieux de leur territoire puisse connaître un tel déferlement de contestation violente ? Comment se fait-il qu'ailleurs, d'autres projets ne paraissent pas soulever de difficultés et permettent d'être réalisés dans le consensus ? Que se passe-t-il ici pour qu'il y ait blocage, ailleurs pour qu'il y ait réalisation ? C'est toute la question du débat public qui est ainsi posée.

Le débat public, c'est la seule manière de garantir de la transparence, de la responsabilité aussi bien la préservation de la nature que la poursuite de nos projets de développement économique. Parce que le progrès, c'est celui qui peut permettre d'avancer sur le développement, la croissance tout en ne mettant pas en cause les ressources naturelles et les équilibres que nous pouvons exiger de l'environnement.

Mais Sivens exige donc d'accomplir des progrès supplémentaires de la participation des citoyens dans l'élaboration de la décision publique. Et c'est ce que nous allons décider. Tout doit être fait pour que, sur chaque grand projet, tous les points de vue soient considérés, que toutes les alternatives soient posées, que tous les enjeux soient pris en compte mais que l'intérêt général puisse être dégagé. Car il y a un intérêt général. Il n'y a pas que la somme des intérêts particuliers.

Nous devons donc renforcer les procédures, sans les alourdir, assurer la transparence sans allonger les délais et faire en sorte que les autorités qui décident puissent le faire en toute transparence et en toute indépendance. J'ai demandé au gouvernement d'engager un chantier sur la démocratie participative de manière à ce que sur les grands projets nous puissions avoir toutes les garanties et qu'il ne puisse plus y avoir de la contestation qui puisse se porter avec des formes inacceptables de violence car la violence est toujours inacceptable.

Toutes les parties prenantes seront entendues et le Conseil national de la transition énergétique sera associé à cette réflexion. Cette mission qui va être donc engagée par le gouvernement devra remettre des propositions dans le délai de 6 mois, elles seront aussitôt mises en œuvre. Nous en connaissons d'ailleurs le cadre, à défaut encore de leur définition précise. Nous devons aller plus loin dans la recherche des impacts environnementaux,

permettre les compensations, plus loin aussi dans la simplification. Cessons de penser que parce qu'une procédure dure longtemps, elle est meilleure. Que nous puissions alourdir sans cesse comme une façon de contraindre. Non. Un mauvais projet doit être arrêté rapidement sans qu'il puisse durer inutilement et provoquer. Et un bon projet, lui, il doit être mené à bien rapidement. Et d'ailleurs, c'est tout le sens du permis environnemental qui a été créé par le gouvernement. C'est une question de respect pour les citoyens mais aussi pour les acteurs économiques. Nous devons explorer aussi de nouveaux modes d'association des citoyens aux décisions qui les concernent. Nouvelles façons de communiquer, d'expliquer, d'entendre de dialoguer. Les nouvelles technologies peuvent nous y aider. Et n'ayons pas non plus peur du vote, pour débloquer une situation le recours à un référendum local vaut toujours mieux que le fait accompli ou l'enlèvement, comme nous devons parfois le constater. Nous devons également améliorer les informations qui sont livrées aux français : tous les ans des milliers d'études d'impacts sont produites. Je pense que notre pays détient sûrement un record en cette matière. Cette richesse est aujourd'hui éclatée, inexploitée et au final gâchée pour la communauté scientifique comme pour les citoyens. Je propose donc la création d'une base des données publique, gratuite et ouverte dans laquelle seront rassemblées et triées toutes les informations en matière d'environnement et de biodiversité. Nos atlas, nos inventaires, tout ce que nous connaissons, rien ne doit être caché. Cette transparence est la première condition de la démocratie participative. Permettre aux citoyens d'entrer dans une forme d'égalité d'argument, ce qui ne veut pas dire que toutes les idées se valent, que toutes les opinions sont équivalentes, que tout se confondrait, non ! Il y a de l'expertise, il y a de la science mais il doit y avoir aussi de la contradiction. Ce qui renvoie aussi à une autre ambition : celle d'enseigner l'environnement.